

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie d'Albussac, pendant 30 jours consécutifs, du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 14 janvier 2026 inclus, sur le projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Albussac, présenté par la société SUNSEO.

L'enquête publique porte sur une demande de permis de construire déposé au titre de l'article L 422-2 du code de l'urbanisme pour exploiter un parc photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 3,8 MWc sur une surface clôturée de 3,3 ha pour une emprise au sol de 1,66 ha.

La mairie de la commune d'Albussac est lieu unique et siège de l'enquête.

Monsieur Pierre MONTEIL, retraité du crédit agricole, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges, avec comme suppléante Madame Catherine MARTY.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact avec son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, sera tenu à la disposition du public du 16 décembre 2025 au 14 janvier 2026 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie d'Albussac aux heures d'ouverture des services : du lundi au samedi de 08h30 à 12h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (1 rue Souham 19000 Tulle) aux heures d'ouverture des services, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30, sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie d'Albussac,
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :
 - par correspondance à la mairie d'Albussac, siège de l'enquête (adresse postale : 1 rue du Stade - Le Bourg 19380 ALBUSSAC).
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : *Enquête publique sur le projet du parc photovoltaïque au sol d'Albussac*).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie d'Albussac pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- mardi 16 décembre 2025 de 08h30 à 12h00.
- lundi 05 janvier 2026 de 10h00 à 12h00.
- mercredi 14 janvier 2026 de 08h30 à 12h00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie d'Albussac,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société SUNSEO, Monsieur Romain FOREST : Numéro de téléphone : 06 60 52 21 36 – courriel : romain.forest@sunseo.fr

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (accord avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 18 NOV. 2025

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Nicole CHABANNIER